POURQUOI FAIT-ON DE LA RECHERCHE MÉDICALE À L'HÔPITAL ?

La recherche mise en œuvre dans les établissements hospitaliers permet de disposer d'un accès privilégié à l'innovation thérapeutique, dont les patients peuvent bénéficier. Le service public hospitalier a pour mission d'intégrer la recherche médicale à son activité. Les hôpitaux français contribuent largement à l'innovation et aux avancées médicales et thérapeutiques mondiales.

QU'EST-CE QUE LA RECHERCHE MÉDICALE ?

Il s'agit d'études scientifiques menées sur des patients et permettant le développement des connaissances biologiques ou médicales, par exemple l'évaluation de l'efficacité et de la tolérance d'un médicament, d'un vaccin, d'une procédure diagnostique ou encore d'un dispositif médical. Il peut également permettre l'étude de facteurs pronostiques ou de complications dans une maladie. Sans recherche médicale, pas de nouvelles méthodes thérapeutiques, pas de nouveau médicament : il est en effet impossible d'utiliser un nouveau traitement sans en avoir démontré l'efficacité et la sécurité au cours de ce qu'on appelle un essai clinique.

QUI PEUT PARTICIPER À UNE ÉTUDE DANS LE CADRE D'UNE RECHERCHE MÉDICALE ?

Des personnes atteintes d'une maladie que l'on cherche à traiter peuvent être incluses, mais également des volontaires sains chez qui on souhaite étudier l'impact d'un médicament sur le métabolisme humain. La proposition de participation à une étude se fait généralement lors d'une consultation avec un médecin. Être volontaire pour participer n'est pas obligatoirement synonyme de participation à l'étude puisque chaque étude possède des critères d'inclusion et d'exclusion fondés notamment sur l'âge, le sexe, le type et le stade de la maladie ou encore les antécédents médicaux. Ces critères garantissent la sécurité des participants et l'homogénéité des groupes pour une évaluation fiable et robuste.

QUELS SONT LES DROITS DES PERSONNES QUI PARTICIPENT À UN TRAVAIL DE RECHERCHE ?

La loi énonce clairement que l'intérêt des personnes se prêtant à une recherche médicale prime toujours sur ceux de la science et de la société.
Les participants doivent tout d'abord disposer d'un temps de réflexion suffisant pour donner leur accord de participation à une étude. Ils sont ensuite totalement libres de la quitter à tout moment, en prévenant simplement le médecin de l'étude et ce sans motivation particulière. Le participant a le droit d'accéder à ses données, de refuser la transmission des données le concernant, d'être informé des complications éventuelles chez d'autres participants et d'être informé des résultats globaux de l'étude.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES À PARTICIPER À UNE ÉTUDE DANS LE CADRE D'UNE RECHERCHE MÉDICALE ?

Tout d'abord, pour vous-même, cela peut être la possibilité de bénéficier d'un traitement innovant en avant-première et de traiter efficacement votre maladie.

Ensuite, pour tous les patients actuels ou à venir, vous participez à un effort collectif d'amélioration de la connaissance scientifique et de la prise en charge d'une maladie, dans le cadre d'une évaluation transparente et de qualité.

Ainsi, les traitements que vous recevez vous sont prescrits car des patients ont participé au préalable à un essai clinique.

STOP aux idées reçues

On peut démarrer un essai clinique totalement librement sans autorisation préalable — FAUX

Avant de commencer un essai clinique, un comité de protection des personnes (CPP) et les autorités de santé du pays où il a lieu donnent leur avis et leur autorisation. Sa mise en œuvre est très contrôlée et suit des lois spécifiques.

FAUX — **Si je refuse la proposition de participer à une étude, mon médecin peut refuser de me prendre en charge**

Si vous ne souhaitez pas participer à une étude qui vous est proposée, vous continuerez à bénéficier de la meilleure prise en charge possible de la part de votre médecin, qui envisagera avec vous l'ensemble des alternatives thérapeutiques disponibles.

Si je participe à un essai clinique je suis un cobaye — FAUX

Le cobaye est un petit mammifère rongeur qui n'est pas sollicité pour donner son accord lors d'expérimentations. La participation à une étude dans le cadre de la recherche médicale est conditionnée par l'obtention du consentement libre et éclairé du candidat, et constitue une sorte de contrat entre le médecin et le patient dans lequel chacun a des droits et des devoirs.

Je cours de sérieux risques à tester un nouveau médicament dans un essai clinique — FAUX

Même si toute prise de médicament n'est pas dénuée d'un certain risque, avant de débuter un essai, des données de sécurité doivent être fournies aux autorités de santé indépendantes pour valider le démarrage.

Lorsque vous êtes inclus dans un essai clinique, vous bénéficiez généralement d'un suivi encore plus poussé que la pratique habituelle permettant une évaluation précise des effets du médicament et ainsi adapter votre prise en charge au mieux, voire arrêter le plus tôt possible le traitement de l'étude si nécessaire.

Un document réalisé par les équipes du centre de référence maladies rares RESO - CHU Bordeaux.

RESO — CHU BDX Centre Hospitalier Universitaire Bordeaux

NP-FR-LPU-BROC-240018 - V2 - Février 2025

Comprendre et s'informer

LA RECHERCHE MÉDICALE

A QUOI ÇA SERT ?

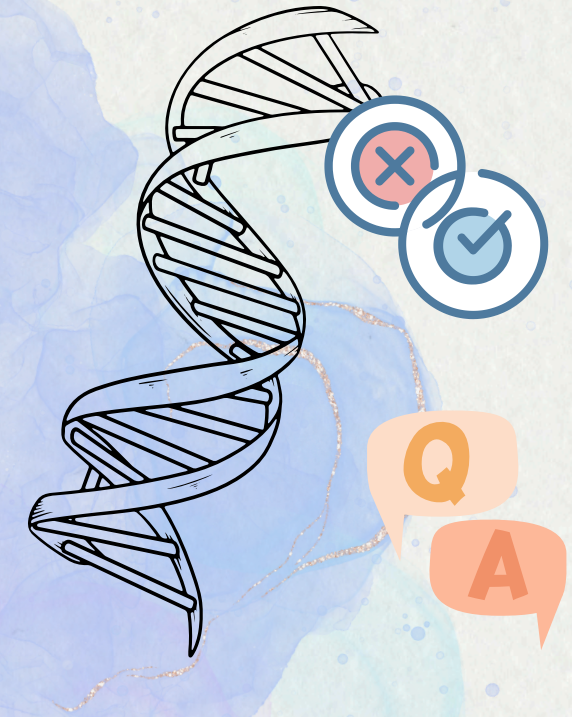

LES MÉDECINS VOUS RÉPONDENT